

Une copie devra être insérée dans votre dossier de demande de bourse, et un original devra vous être remis.

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS 94, avenue GAMBETTA 75984 Paris cedex 20 BOURSES NATIONALES DES LYCEES Division de la Vie de l'Elève Service des bourses BUREAU DVE3	<u>Cachet de l'établissement scolaire</u> (signature de la personne habilitée)
---	--

<p>ACCUSE DE RECEPTION DE DEMANDE DE BOURSE DE LYCEE N°</p> <p style="text-align: center;"><i>A conserver par la famille</i></p> <p>Le chef d'établissement, soussigné, certifie avoir reçu en date du</p> <p>Le dossier de demande de bourse de lycée en faveur de l'élève :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom</p> <p>Classe fréquentée :</p>

Informations importantes à l'attention de la famille

1. Cet accusé de réception valide le dépôt de votre dossier de demande de bourse de lycée, et ne préjuge en rien sa recevabilité.
2. Si votre dossier nous est transmis incomplet, il pourra vous être retourné.
3. En cas d'acceptation, le versement de la bourse est subordonné à la fréquentation de la classe pour laquelle cette bourse a été demandée.

Une copie devra être insérée dans votre dossier de demande de bourse, et un original devra vous être remis.